

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2465

présenté par

Mme Belluco, Mme Pochon, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 8

I. – À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« et l’adaptation des exploitations agricoles au changement climatique »,

les mots :

« , l’adaptation des exploitations agricoles au changement climatique et la transition vers
l’agriculture biologique ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« , d’une part, et des investissements nécessaires à la transition agroécologique, d’autre part, »,

les mots :

« dans le cadre de projets relevant de l’agriculture biologique, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’amendement du rapporteur adopté en Commission est bienvenu pour donner une trajectoire en termes de financement de la politique d’installation. Néanmoins, cet amendement précise que l’objectif de cette politique de financement est aussi de concourir à la transition agro-écologique ; il cible des investissements vers l’installation en agriculture biologique.

Tel est l'objet de cet amendement.